

Attention, cet Echo a 18 pages

MARS 1931

Echo de Barbantane



Abonnement Annuel : 6 francs

LISEZ ET FAITES LIRE

CATHOLIQUES ! SOUTENONS-NOUS
Portons notre argent à ceux qui soutiennent notre culte,
nos écoles, nos œuvres.

BIJOUTERIE — ORFÈVRES — HORLOGERIE

VAREILLES

3 et 5, rue Bonneterie — AVIGNON

Spécialité de CADEAUX pour noces et baptêmes

Magasins « A Saint-Jean »

Place Pie — AVIGNON

TOILE — LINGE DE MAISON — LINGE D'AUTEL

VÊTEMENTS — Spécialité d'Imperméables

Canadiennes — Vestons Cuir

A la Samaritaine - Ch. Gautier

10, Rue Thiers — AVIGNON

HUILES — SAVONS — CAFÉS

FRANÇOIS BIGONNET

Maison de Confiance

Avenue des Lômes — CHATEAURENARD

PIANOS DE TOUTES MARQUES

— **P. GEBELIN** —

Place Carnot — AVIGNON

PHONOS — DISQUES

A SAINT-ANTOINE-DE-PADOUE

— **AVON** —

17, Rue Carnot — AVIGNON

Objets de Piété. Statues, Crèches, Christs, Bénitiers, Tableaux

CÉSAR Opticien Spécialiste
4, Rue Carnot. AVIGNON

PAROISSE DE BARBENTANE

D'UN MOIS A L'AUTRE

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, le Bulletin de Février est paru très en retard. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser. Dorénavant, ayant changé d'imprimeur, il vous arrivera plus régulièrement. Continuez à tenir beaucoup à l'Echo paroissial. C'est la parole de Dieu, qui vient à vous. Faites-lui le même accueil que si vous l'entendiez de la chaire de vérité.

Le 28 Janvier, de nombreux Barbentanais et Barbentanaises, auxquels s'étaient joints Monsieur le Curé et Monsieur l'Abbé, allaient assister à la prise d'habit d'une enfant du pays, Mademoiselle Pauline Bourges, qui était l'édification de notre paroisse, par sa solide piété et son inépuisable charité, revêtait l'habit des Filles du Poverello d'Assise, au couvent d'Avignon. Elle nous avait quittés le 2 Juillet dernier, et après un laborieux postulat, elle était admise aux divines fiançailles. Monseigneur d'Avignon présidait la cérémonie, qui se déroula suivant le rit si impressionnant des ordres monastiques. Dorénavant, Sœur Saint François de Sales, est toute à Notre Seigneur. Puisse-t-elle dans ses douces intimités avec le Maître, ne pas oublier ceux qu'elle a laissés au pays natal. Que sa prière, et ses sacrifices nous obtiennent de nombreuses grâces pour notre paroisse et nos œuvres : une vie eucharistique paroissiale plus intense et la persévérance de nos chers enfants.

Le 2 Février, la Chandeleur fut un peu moins célébrée que les années précédentes : le grand froid qui sévissait empêcha certains de venir communier. Le veille, malgré le mauvais temps, nos enfants étaient présents à la Messe de Communion de la Croisade Eucharistique. Le soir, eut lieu la fête de la Sainte Enfance. Nous nous sommes presque crus en pays de Mission, puisque nous avons comme hôte un nègre authentique, séminariste au Dahomey, de passage dans notre paroisse. Il avait quelques jours auparavant montré aux enfants du Patronage, toute la beauté de la vie du Missionnaire.

* * *

Quand l'Echo paraîtra, le Carême aura commencé. Nous demandons à nos chers paroissiens de le passer le plus saintement possible. Qu'ils aient présent à l'esprit en ces jours : que nous sommes tous pécheurs — et qu'il faut solder nos dettes envers la justice divine — en ce monde ou en l'autre. Or il y a un proverbe bien connu : il vaut mieux faire de suite ce qu'on peut faire plutôt que de le renvoyer au lendemain. Alors, chers lecteurs de l'Echo, écoutez la voix si sage de l'Eglise — mère incomparable — qui nous dit de profiter de ce Carême pour faire pénitence — il vaut mieux solder nos dettes ici-bas — nous serons en règle avec Dieu. C'est de la bonne et sainte diplomatie. Sou-

venons-nous de la parole du Maître : si vous ne faites pénitence, vous périrez tous ! Bon et saint Carême, pour mieux célébrer notre Pâque chrétienne !

—»—
STATISTIQUE PAROISSIALE
—:—

Ont été honorés de la Sépulture chrétienne :

- Le 21 Janvier : Marie Thérèse Bonnet.
Le 26 Janvier : Marie Plumeau époux Charles Chamois.
Le 28 Janvier : Marie Gaffet ; Claude Lunain.
Le 29 Janvier : Henriette Rouqueyrol époux Fontaine.
Le 31 Janvier : François Buravand.
Le 2 Février : Félicie Fabre.
Le 5 Février : Louise Daudet époux Etienne Lambert.
Le 8 Février : Etienne Lambert
Le 9 Février : Henri Joseph Bourguet.
Le 10 Février : Caroline Rouqueyrol, Veuve Jacques Mus.
Le 11 Février : Joseph Charles Bonnet
Le 13 Février : Marie Mistral époux Etienne Michel ; Joseph Daïllan veuf de Thérèse Ayme.

—»—
N'OUBLIEZ PAS QUE :

Le Dimanche, 1 Mars — 2ème Dimanche de Carême, à 7 h. 30, Messe de Communion de la Croisade Eucharistique. Le soir, aux Vêpres, sermon par Monsieur le Curé.

Le Dimanche 15 Mars. — 4ème Dimanche de Carême, à 7 h. 30 Messe de Communion des Scouts, des Louveteaux, des Jeunes Gens et des Jeunes Filles du Patronage. — Le soir, aux Vêpres, sermon par Monsieur le Curé.

Le Jeudi 19 Mars. — Fête de Saint Joseph, époux de la Très Sainte Vierge Marie, à 7 h. 30, Messe de Communion du Patronage Saint Joseph.

Le Dimanche 22 Mars. — *La Passion.* Offices aux heures ordinaires. La retraite des femmes ne s'ouvrira cette année que le Mercredi 25 et sera prêchée par Monsieur le Chanoine Dayan.

Le Vendredi 27 Mars. — Fête des Sept Douleurs de la Sainte Vierge. A 7 heures, Messe de Communion Générale des Femmes.

Le Dimanche 29 Mars. — *Les Rameaux* A 7 h. 30, Messe de Communion. A 10 h. 1/4, Bénédiction des Rameaux, Grand'Messé. Le soir, à 3 heures, Vêpres, Sermon de clôture de la Retraite des Femmes.

Le lundi 30, mardi 31, et mercredi 1 Avril. — Lundi, mardi et mercredi Saint. A 8 heures du soir, Retraite pour les hommes seuls, prêchée par Monsieur l'Abbé.

LA QUETE DES ÉCOLES LIBRES

a produit au mois de février la somme de 296 francs. Nous espérons que nos paroissiens continueront à intensifier leur effort.

A propos de quêtes, nous avons repris au mois de Février, l'ancien usage : ce jour-là, les Enfants du Patronage des Garçons font la quête à tous les offices au profit des patronages de garçons et de filles. Nous espérons que nos paroissiens, voyant tout ce qui est fait pour leurs enfants et pouvant peut-être constater le bien qui en résulte pour eux, sauront se montrer généreux. Cette quête mensuelle aidera à vivre des œuvres paroissiales où les frais ne manquent pas. Souvenons nous de la parole de Notre Seigneur : « Tout ce que vous faites à ces petits, c'est comme si vous me le faisiez à moi-même. »

LA VIE DE NOS ŒUVRES

Elle fut un peu ralentie au mois de Février, à cause des victimes que fit la grippe parmi les enfants de nos Œuvres. Il y eut cependant toujours un petit noyau à toutes les réunions. A *la Meute Lacordaire*, les Louvarots à deux étoiles emploient tous leurs temps libres à préparer leurs badges ou brevets de spécialités. *La Troupe Comte Terray* dont tous les membres ont fait leur promesse, attend avec impatience les beaux jours pour prendre ses ébats dans les collines. *Au patronage Saint Joseph*, on s'entraîne pour un match de foot-ball qui mettra aux prises Rognonas et Barbentane. Le 19 Mars, jour de leur fête patronale, il y aura une remise de Diplômes d'Écuers.

Quant aux jeunes filles, le Cercle d'Études a repris ses séances le Dimanche 15 Février. La vie n'y manque pas ; il en est ainsi au patronage Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Les cours du Jeudi après-midi sont beaucoup plus fréquentés.

PALMARÈS ÉTOILE SPORTIVE (suite)

Équipe Première

- 28 Décembre : E. S. B. bat Orange par forfait.
- 1 Janvier : E. S. B. bat 27e R. T. A. par 1 but à 0.
- 4 Janvier : E. S. B. bat Lycée St-Joseph d Avignon par 5 buts à 0.
- 11 Janvier : E. S. B. et Roquemaure font match nul par 2 buts à 2.
- 18 Janvier : Aramon bat E. S. B. par 5 buts à 1.

25 Janvier : E. S. B. bat Aramon par 3 buts à 0.

1 Février : Pas joué.

8 Février : Red-Star Avignon bat E. S. B. par 3 buts à 2.

Au total : 20 matchs joués.

Victoires	11
Défaites	2
Matchs nuls	6
Sans décision	1
Total :	20

Buts pour : 45 — Buts contre : 19

* * *

CARTES MEMBRES HONORAIRES

(suite)

—:—

Jean Marie Bruyère ; Bruyère Louis ; Bruyère Jean ; Winandy X... ; Couttier Ange ; Ginoux Joseph ; Fielloux ; Moucadeau Siméon Serignan Pierre ; B. F. ; Buravand J. ; Crouzet François ; Martial Rey ; Cabassolle Paul ; Bois Chabert ; Marteau Claude ; Wedesse Jean ; Fauque Trophime ; Moucadeau Louis ; X... ; Fontaine Louis ; Baud J. ; A.-J.

Don à l'Étoile : Mme N. 50 fr. ; Docteur Pellet 50 fr.

Pour leur appui moral et financier à tous l'Étoile leur dit Merci !

—»—

NOTRE MORTALITÉ

—:—

Comme on peut le constater dans l'Écho, en quelques semaines, nous avons eu beaucoup de morts dans notre paroisse — vieillards pour la plupart à qui le temps inclément, a été funeste. Nous saurons avoir un souvenir dans nos prières pour tous ces défunts.

C'est aussi une leçon pour les vivants : quelques uns parmi eux ont été subitement rappelés à Dieu. Comme il est bien vrai qu'il faut toujours être prêts à paraître devant Notre Souverain Juge.

Nous recommandons aussi aux prières de nos lecteurs l'âme de Mademoiselle Félicie Fabre, tante de Monsieur le Curé, Chrétienne à la foi solide et profonde elle fut pendant toute sa vie, la personne pieuse, dévouée à toutes les Œuvres. Elle entourait le sacerdoce d'une vénération bien rare à notre époque : ce n'était d'ailleurs que l'expression intime de son ardente foi. Elle fut durant sa vie la servante dévouée des prêtres ; ceux-ci ne l'oublièrent pas aussi, au jour de ses obsèques, tant à Barbentane qu'à Arles, de nombreux prêtres étaient présents.

Monsieur le Curé tient à remercier ses paroissiens des marques de sympathie qu'ils lui ont témoignées à l'occasion de la mort de sa tante regrettée. Il remercie tout spécialement le Chœur de chant et sa Directrice qui ont assuré aux divers services religieux, les chants dont l'exécution pieuse et parfaite, a été très remarquée.

—»«—
AVIS
—:—

C'est durant ce mois que se fait la perception de l'abonnement à l'Echo paroissial. Nos chers abonnés sont priés d'en remettre fidèlement le montant aux dévoués zélatrices.

—»«—
POUR LE CHEMIN DE LA CROIX
—:—

3ème Liste.

M. François Lecuyer	10
Mme Marteau	10
Mme Gabriel Gabaldan	20
M. Gabriel Baud	10
M. Baud Jauffret	10
Mme Melquion Cabassole	10
Mme Louise Meyer-Chaix	5
Mme Veuve Marthe Reboul	20
M. Pitras (Saint-Joseph)	20
Anonyme	80
M. Antonin Mouiren	50
Anonyme	10
Anonyme	15
Mme Vedrine Moucadeau	20
Mme Pauline Coutier	10
M. Fontaine pâtissier,	10
Mme Fontaine	10
M. Joseph Ardigier	25
Mlle Ardigier	20
Mme et M. Mollard	20
Mlle Lautier	40
M. Reboul	10

Total	435
Total des listes précédentes :	1890
Celle de ce jour	435
Total	2325 fr.

Rectification. — Il faut lire sur la liste précédente, Mme Astier-Rey 15 fr. au lieu de 5 fr.

Au nom du Saint-Enfant Jésus, merci aux généreux donateurs ! La souscription reste ouverte. Plus votre générosité sera grande, plus belles seront les stations du Chemin de Croix. Qu'il soit digne de votre foi, et de votre antique Eglise.

Nous remercions également Henri Moucadeau et sa sœur qui, à l'occasion du prix gagné au concours des crèches ont donné la somme de 10 fr. pour les écoles.

—:—
DITES-VOUS : MEA CULPA !
—:—

Tenez, vous vous plaignez, parents, que le respect s'en va ; que les sentiments honnêtes disparaissent ; que les jeunes gens valent bien moins qu'autrefois ; que les enfants ne sont plus aussi obéissants... Et vous dites : C'est le siècle !

Le siècle ! c'est facile à dire. On ne risque pas grand'chose à accuser le siècle ! Allons ! un peu de courage ! Endossons résolument nos responsabilités. Tant pis, s'il faut faire un *mea culpa*.

* * *

Le Crucifix est-il à la place d'honneur dans votre maison ? Non, je ne le vois pas. Et pourtant, le Christ, et le Christ seul, est la Voie, la Vérité et la Vie.

Vous n'y aviez pas songé !

Négligence coupable ! *Mea culpa*.

En revanche, je vois les portraits des héros de romans que publient les journaux les plus hostiles à la foi... et aux mœurs. Ces portraits aux couleurs criardes n'exhalent point le parfum de la vertu, et vous voudriez que vos enfants soient vertueux ! *Mea culpa*.

* * *

Ce livre à couverture jaune sale porte un titre véritablement suggestif. C'est le vingtième mille !... Or, savez-vous pourquoi cet ouvrage s'est tiré jusqu'ici à 20.000 exemplaires ?... Et ce n'est pas fini, hélas ! Eh bien, c'est parce que cet ouvrage est impie, ordurier, il a l'attrait du fruit défendu.

Et vous l'avez laissé lire à vos fils ! Or, voici qu'un jour leur front si pur et si paisible s'est assombri, leur regard qui se levait si clair et si droit s'est abaissé fuyant et gêné. Ça a été comme une transforma-

tion générale et douloureuse de tout leur être, qui s'est dénoncée à quiconque les approchait. *Meâ culpâ.*

* * *

Ces cartes postales disposées artistiquement, fixées le long du mur par des épingles, d'où viennent-elles? Elles sont belles et artistiques, dirait-on peut-être; mais elles n'en sont pas moins légères et même licencieuses!

Dites-moi! En regardant ces cartes postales *vos filles* en sont-elles meilleures, plus modestes, plus réservées? *Meâ culpâ.*

* * *

Et ce journal qui traîne sur la table, que faut-il en penser? Il donne des récits scabreux, invente de toutes pièces des scandales sensationnels et gouverne l'Église mieux que le Pape! Il sert tous les jours à ses lecteurs une tranche de curé ou de religieuse, publie des romans réalistes, le tout pour 25 centimes...

Il n'y a qu'une chose que vos enfants n'y trouveront pas, c'est le respect de la vérité, de la probité, de la morale, de la justice.

Ignorez-vous que c'est une faute grave de lire habituellement et sans motif sérieux et pressant un mauvais journal? *Meâ culpâ.*

* * *

Allons, parents, vous aimez vos enfants, vous voulez qu'ils soient honnêtes. Vous voulez maintenant à votre foyer les traditions d'honneur et de vertu que vous ont léguées vos ancêtres.

Allons un bon mouvement!

Au feu, toutes ces images!

Au feu, tous ces journaux!

Au feu, ces tristes romans!

Remplacez tout cela par des productions si variées, si morales et si instructives de la presse honnête et chrétienne.

Si vous ne chassez la mauvaise presse de votre maison, tôt ou tard, je vous l'affirme, vous ferez un terrible et amer:

Meâ culpâ!

RÉCONCILIÉES

Pourquoi étaient-elles brouillées? La paroisse de Saint-Jacques l'ignorait; et peut-être eussent-elles été bien embarrassées elles-mêmes pour le dire. Une chose était sûre: elles étaient brouillées. Dès qu'en présence de Mme Lamarre on venait à parler de Mme Desbreuil, Mme Lamarre qui causait volontiers, se faisait soudain. Un silence plus éloquent que toutes les paroles. Quant à Mme Desbreuil

à peine la conversation avait-elle pour objet, même lointain, Mme Lamarre, elle partait sans saluer, ou, s'il lui était impossible de partir, elle gardait un silence plus éloquent encore que celui de Mme Lamarre.

Notez que ces deux dames étaient bonnes chrétiennes ou se croyaient telles. Il y a comme cela quantité de catholiques qui comprennent et pratiquent à leur manière le précepte évangélique du pardon des injures et de l'amour des ennemis. Reste à savoir si la manière était bonne. Nos deux dames ne doutaient pas que la leur ne fut très correcte. C'est de la meilleure foi du monde qu'elles récitaient matin et soir cette demande du *Pater* : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » On les eût beaucoup surprises en essayant de leur démontrer qu'elles n'étaient pas dans la règle et en sûreté de conscience. Mme Desbreuil était myope, et se croyait trop jeune pour arborer un lorgnon ou des lunettes. De là quelques erreurs et quiproquos. Certain dimanche, entrant à l'église pour entendre la messe, elle plongea les doigts dans le bénitier et offrit l'eau bénite à une dame qui la suivait. Que devint-elle en reconnaissant Mme Lamarre? Cette dernière ne fut pas moins stupéfaite. Il s'écoula près d'une minute avant que les doigts se rencontrassent. Ils se rencontrèrent enfin, ces dames se signèrent et entendirent la messe ; avec quelles distractions, je le laisse penser au lecteur.

— Évidemment, pensait Mme Lamarre, Mme Desbreuil s'est trompée ; ce n'était pas à moi qu'elle a cru offrir de l'eau bénite ; jamais elle ne m'eût fait une semblable avance : je ne suis donc obligée à rien envers elle.

De son côté, Mme Desbreuil raisonnait de la sorte :

— C'est par un mouvement purement machinal que Mme Lamarre a accepté mon eau bénite. Elle se fut bien gardée de la prendre si elle avait eu le temps de réfléchir. Par conséquent nous restons dans les termes où nous nous trouvions précédemment.

Mais il était écrit que ce chapitre aurait une suite.

Huit jours après l'eau bénite offerte et acceptée Mme Desbreuil descendait l'étroit sentier qui va de la ferme Fraser au village Saint-Jacques. Or, pendant qu'elle dévalait le dit sentier, Mme Lamarre le gravissait. Il fallait se rencontrer, se toucher presque, ou reculer. On ne recule pas de la sorte ; c'eût été trop ridicule. Elles continuèrent donc, l'une de descendre, l'autre de monter.

— Est-il bien sûr que Mme Desbreuil n'a pas voulu me donner de l'eau bénite? Je pourrais bien faire là un jugement téméraire. Il est très possible qu'elle ait reconnu ses torts et voulu me faire une avance. Or, si telle est son intention, je lui dois une politesse. Quelle politesse? Pas moyen de lui offrir de l'eau bénite. Ma foi ! tant pis ! je vais lui rendre une légère inclination de tête. Oh ! par exemple, très légère ! un salut à peine imperceptible.

Si imperceptible que fût le salut, Mme Desbreuil le remarqua parfaitement et y répondit en personne bien élevée, par un salut égale-

ment imperceptible et un demi-sourire. Il faut savoir que Mme Desbreuil a un sourire charmant. Mme Lamarre en fut toute remuée. Que vous dirai-je? Avant qu'un mois se fût écoulé, ces dames étaient *intimes*. C'était, chaque dimanche, à qui arriverait *le plus tôt au bénitier* et offrirait l'eau bénite.

ŒUVRE ANTITUBERCULEUSE

Mme Marteau Lambert 10 ; Mlle Marie Fontaine Massaudy 10 ;
Mmes Fontaine, épicerie 10 ; Mme Marcel Issartel 1,50 ; Anonyme 1 ;
Mme Camille Sérignan 5 ; Mme Ayme Pitras 5 ; Mme Paënsano 5 ;
Mlles Mascle 2 ; Mme Riffard Anna 5 ; Mme Fernand Bérard 10 ; Mme
Pitras (boulangerie) 5 ; Mmes Louis-Raoulx 20 ; Mme Janin Charles
10 ; Mme Chaise Bonnet 5 ; Mme Chalas Reynaud 5 ; Mme Vernet
Bon 5 ; Mme Issartel Jules 5 ; Mme Couttier Ange 5 ; Mme Veuve
Pialot 2 ; Mme Raoulx Berthe 5 ; Mme Furestier 3 ; Mme Gaffet
Teyssier 10 ; Mme Jean Crestin 2 ; Mme Bourges Ayme 5 ; Mme Issartel
Firmin 1,50 ; Mme Lucien Chancel 5 ; Mme Bertaud Berthe 2 ; Mme
Moucadeau Jean 5 ; Mme Bruyère Jean 5 ; Mme Coureton Bruyère 5
Mme Mus Fontaine 5 ; Mme Fontaine Puig 5 ; Mme Raousset Lam-
bert 5 ; Mme Lambert Firmin 5 ; Mme Mourret Joubert 5 ; Mme
Bernard Michel 10 ; Mme Fontaine Rouqueirol 5 ; M. Moucadeau
(laitier) 5 ; Mme Julien Moucadeau 5 ; Mme Ardigier Bertaud 10 ;
Mme Ginoux Bertaud 2 ; Mme François Sauvan 1,50 ; Mme Taulan
Ollier 10 ; Mme Rossi Gracia 2,75 ; Mme Védrine 5 ; Mme Lécuyer 5 ;
Mme Granier Ayme 5 ; Mme Mourret Denise 3 ; Mme Ollier Michel 5 ;
Mme Michel (canade) 5 ; Mme Turrier Denis 5 ; M. et Mme Mollard 10 ;
Mme Petit Gautier 5 ; Anonyme 1,50 ; Anonyme 5 ; M. Ardigier
(retraité) 10 ; Mme Jacovetti Honorine 3 ; Mme Caire Véray 2 ; Mme
Mourret Ardigier 5 ; M. Paul Berlandier 5 ; M. Jacovetti Nicolas 1 ;
Mmes Vignes et Jaoul 5 ; Mme Chicco 1 ; Mme Sollier 5 ; Mme Fran-
çois Granier 2 ; Mme Marteau Tauffier 10 ; Mme Martial Rey 10 ; Mme
et Mlle Vezay 5 ; Mme Mison Dumas 1 ; Mme Crouzet Constant 5 ;
Mme Mourret Cuo 10 ; Mme Cardelin Ollier 10 ; Mlle Marie Rouverol
5 ; Mme Antonin Lambert 5 ; Mme Étienne Georges 10 ; Mme Séri-
gnan Mourret 5 ; Mme Marteau Mus 5 ; Conseil Général 5.000 ; M.
Antonin Bruyère 20 ; Encaissé un mois de loyer 30 ; M. Baptistin
Petit Coulomb 20 ; Mme de Maresquiel 100.

Total 5.595 75

Total précédent 21.833 80

Total général 27.429 55

(à suivre)

LE PRONE A DOMICILE

L'Éducation des Enfants

L'éducation ! Sujet capital à l'heure actuelle. L'enfant, c'est l'avenir et l'avenir sera ce que l'éducation aura fait de vos enfants.

La France de demain, c'est l'éducation qui la prépare. L'avenir religieux de cette paroisse et de vos foyers dépend de la formation morale et religieuse que reçoivent, en ce moment vos enfants, et d'elle aussi, pères et mères de famille, dépendent la tranquillité et le bonheur de vos vieux jours.

I. Qu'est-ce que l'éducation? Eduquer, former, élever sont des mots qui signifient la même chose. Choisissons le plus clair : élever. Vous dites : un enfant bien élevé, des enfants mal élevés.

Qu'est-ce donc, élever? C'est prendre un objet qui est en bas et le porter en haut... En bas, il y a la boue et la poussière ; en bas, l'ombre et l'humidité ; en haut, le soleil, l'air pur ; en haut l'horizon agrandi les vastes perspectives...

Élever un enfant, c'est le prendre en bas, dans ses défauts, dans sa faiblesse et le porter en haut vers la vertu, vers l'idéal, vers la force de volonté et de caractère. Élever un enfant, c'est le prendre au niveau des animaux et le porter à la hauteur de l'homme raisonnable et surnaturel. C'est l'élever si haut que, si ses pieds continuent à toucher terre, son cœur et ses pensées, sa volonté et ses aspirations touchent facilement au ciel.

Quand vous voulez embrasser votre enfant, vous le prenez sous les bras et vous l'élevez jusqu'à vous, jusqu'à vos lèvres. Gracieux symbole de l'éducation. Parents chrétiens, vous devez avoir la préoccupation constante de porter vos enfants en haut : vers la vertu, vers la sagesse, vers la politesse, vers le savoir...

II. Nécessité de l'éducation.

L'homme ne naît pas bon, mais porté au mal. La foi enseigne que nous naissons viciés par le péché originel. La nature le prouve aussi. Il suffit de regarder l'enfant de près, de surveiller ses inclinations pour constater qu'il porte en lui les germes de beaucoup de défauts. Si aveuglés que soient les parents, ils peuvent s'en rendre compte au moins sur les enfants des autres.

Saint Augustin affirme avoir vu un enfant jaloux. Il ne savait pas encore parler et déjà, avec des yeux irrités et le visage bouleversé, il regardait l'enfant qui partageait son lait. Les enfants, a écrit Fénelon, fuient dès le plus bas âge, ceux qui les contraignent et recherchent ceux qui les flattent. »

C'est un fait indéniable, avoué par les maîtres et fondateurs de l'école laïque : on a négligé l'éducation, la formation de la volonté, du caractère, du cœur. En même temps, par ignorance ou faiblesse, l'éducation était négligée dans beaucoup de familles. Le résultat est désolant. Il y a une crise générale, chez les enfants : crise du respect, de l'obéissance, de la droiture, de la délicatesse. Mais il y a pire. En

consultant les statistiques des tribunaux, on constate une progression effrayante de la criminalité. Or, 25 % des crimes sont commis par des mineurs. A la faillite de l'éducation, correspond l'institution des des tribunaux pour enfants. Le criminel Tissot déclarait devant l'échafaud : « Si je suis tombé si bas, c'est la suite de l'enseignement de ma jeunesse. »

TEMPS CHANGÉS

L'anticléricalisme dans lequel se complaisent M. Herriot, M. Daladier et leurs pairs ne suffit plus à rallier une majorité à la Chambre et dans le pays. Que les temps sont changés ! s'écrit M. Louis Marin (Nation) :

A la Chambre, un président du Conseil, Steeg, submergé par la question du blé, haletant dans les remous provoqués par les conflits de ses ministres, après un discours pitoyable, fait le grand et rituel appel de détresse ; à l'occasion de nos blés, qu'il baptise laïques et anticléricaux il fait de l'anticléricalisme du blé la base de la République. Ce blé anticlérical était plus cher que l'autre. Ce ne fut pas la raison de la défaite de Steeg. Pour la première fois, depuis soixante ans, après l'appel à l'anticléricalisme, le président du Conseil tomba lugubrement par terre, manifestement à cause même de son appel. Que les temps sont donc changés

La crise s'ouvre. Huit jours passent. C'est sur la question de laïcité ! — et il faut voir ce que nos radicaux entendent par le terme de laïcité ! — que la bataille, les exclusives, les manœuvres de couloir ont lieu. Pour la laïcité conçue sous le signe de l'anticléricalisme, les radicaux, une fois de plus, s'excluent du pouvoir. Pour la première fois, depuis soixante ans, un président du Conseil ose affirmer qu'aucune question d'enseignement ne peut être résolue « hors du respect des droits de la famille » ; pour la première fois — et, dans le cas particulier, s'adressant à l'homme le plus considérable du parti radical, au parrain même et au parangon de l'École unique, à M. Herriot, — un président du Conseil déclare que toutes les affirmations valoisennes du genre sont « de la parade électorale » ; pour la première fois, un président du Conseil pose la question de confiance contre l'adjonction, à un ordre du jour, « du développement de la laïcité ». De même que huit jours avant, la Chambre formait, pour la première fois, une majorité anti-anticléricale, une majorité de 54 voix (53 plus Moncelle qui présidait) se révélait, ce jour-là, solide dans le même sens. C'était la majorité du ministère Tardieu dans les meilleurs jours et dans des domaines jugés jusque-là moins dangereux.

LES PRETRES ET LES MINISTRES DES CULTES devant le budget

Le problème sera posé devant la Chambre, grâce à l'initiative de M. Molinié et Niel, qui tiennent à manifester la reconnaissance due

par la Nation aux ministres des cultes et à secourir leur détresse, souvent des plus lamentables.

« Notre proposition de résolution, écrivent notamment les deux députés, ne vise pas des fonctionnaires, mais des auxiliaires de l'État, reconnus par lui comme notables puisqu'il réclame leur aide chaque fois surtout qu'un malheur public atteint la nation, nous voulons parler des ministres du culte de toutes les religions traditionnelles.

« Nul n'ignore qu'au moment de la guerre et depuis, à l'occasion de divers sinistres, les prêtres, pasteurs ou rabbins furent invités, d'abord à demander du haut de la chaire, aux fidèles, de verser leur or, de se montrer généreux lors des Journées de quêtes échelonnées au cours des hostilités, de porter réconfort aux angoisses patriotiques alors existantes. Nous pourrions citer des faits plus récents.

« Les ministres des cultes considérés par ceux qui avaient voté loi de Séparation, comme de simples passants dans l'Eglise, étaient donc, par l'invite de l'État, reconnus comme des personnalités marquantes dans les villes et villages. Ils n'ont jamais réclamé de paiement, et les vues que j'expose ici n'ont aucune prétention à trancher des conflits qui, pour être résolus, attendent des échanges de vues entre l'État et les autorités ecclésiastiques. Nous ne voudrions en rien empiéter sur des droits qui ne nous appartiennent pas, mais comme représentant du peuple, nous nous devons à défendre les droits de tous les citoyens français et nous trouverions désobligeant, dans la République, que l'État accepte à tout moment des concours et les sollicite, sans penser jamais à les reconnaître pratiquement.

« Nous n'avons nul besoin de nous étendre sur la situation de vie des ministres des cultes dans nos départements. La loi de Séparation les a privés de leur traitement, les réduisant à la nécessité de s'adresser aux fidèles par des moyens insuffisants et peu dignes du rôle qu'ils jouent. Dans les grandes villes et dans les paroisses centrales de ces dernières, cette privation est peut-être supportable. Mais nous connaissons les plaintes de prêtres de nos paroisses du Plateau Central, du Sud-Ouest et du Midi et des desservants de diverses banlieues. Voulez-vous que nous vous citions un département voisin du nôtre : la Lozère, et, dans ce département, les villages catholiques des plateaux de l'Aubrac ou de la Margeride et les agglomérations rurales protestantes des vallées cévénoles. Un tableau de misère serait facile à tracer, mais l'État, répétons-nous, est insuffisamment renseigné.

« Pour cette raison, nous demandons que les ministres du culte qui rendent des services continuels non seulement aux personnes, mais à l'État, et qui, eux, ne réclament pas, reçoivent certaines allocations leur permettant d'honorer la notabilité qu'on leur reconnaît.

« Ils n'ont jamais ménagé leurs services, nous leur devons, laissant de côté des discussions archaïques, une aide pratique.

« Du reste, de graves circonstances économiques, nationales et in-

ternationales, sont prêtes à surgir dont nous ne devons pas attendre la réalisation de menace. Dans l'avenir, des ententes loyales fixeront certainement mieux, nous l'espérons les rapports.

« En conséquence, nous avons l'honneur de déposer la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

« La Chambre invite le gouvernement à déposer un projet de loi destiné à donner des allocations suffisantes à tous les ministres du culte, qui n'ont jamais refusé de prêter leur concours en tant que prêtres catholiques, pasteurs ou rabbins, lorsque le gouvernement de la République les y a invités ».

La beauté du foyer chrétien a été glorifiée, aux journées d'art religieux, qui se sont tenues à Paris du 1er au 8 février. Des orateurs distingués, dont l'abbé-député Bergey, ont traité, tour à tour, de l'enfant, du jeune homme, du père, de la jeune fille, de la mère. Magnifique et réconfortant enseignement.

Une bande de malfaiteurs sacrilèges sévit actuellement en Italie. Elle semble avoir plusieurs ramifications. Presque tous les jours on signale des églises cambriolées et des objets du Culte disparus. Certaines arrestations ont été opérées par la police.

Les Agneaux de Sainte Agnès. — Chaque année, le 21 janvier, deux agneaux enrubannés, sont bénis solennellement sur le tombeau de la jeune Martyre, à Rome. Ils sont ensuite présentés au Pape, puis envoyés chez les Sœurs Bénédictines. Ils seront tondu le mercredi-saint. Avec leur laine, on confectionne les palliums ou manteaux qui, après avoir été déposés sur le tombeau de Saint Pierre, seront remis aux futurs archevêques.

Un religieux centenaire. — Le Fr. Ludovic Tastevin, des Sacrés-Cœurs de Picpus, est né dans les Ardennes le 21 Décembre 1930 ; il habite à Fontarabie (Espagne). Entré en religion à 16 ans, il vécut à Poitiers, à Graves et à Coutraï (Belgique). Une trentaine de religieux et de religieuses de sa famille sont entrés dans la même Congrégation.

Souffrances d'un grand cœur. — On sait l'ardent patriotisme de Mgr Ruch, de Strasbourg, promu à la dignité de Commandeur de la Légion d'Honneur. Combien douloureuse et difficile est sa tâche au milieu des divisions qui se sont glissées dans son diocèse ! Combien il dut souffrir, lui, si passionné Français, de voir une partie de son troupeau, mis en défiance à l'égard de la France par les fautes politiques qui ont été commises !...

Le différend politico-religieux de Malte a pris un caractère irritant, du fait des agissements de lord Strickland, bien qu catholique, et du ministère travailliste qui le soutient. La Chancellerie Pontificale a publié un « Livre Blanc » d'après lequel on peut affirmer que la bonne volonté et la loyauté se trouvent du côté de Rome.

Une vaillante religieuse. — La Sœur Marie habite Château du Loir (Sarthe) depuis 1869. A l'école, à l'hôpital, à la Maternité, elle s'est dépensée pour les enfants et les malades. Le gouvernement français lui a attribué la Croix de la Légion d'Honneur.



A PROPOS DE LA CHANDELEUR

La Fête de la Purification vient nous rappeler le rôle considérable que joue « le cierge » dans la liturgie catholique.

Pas d'office, sans que les cierges ne brûlent sur l'autel. Au *baptême*, le prêtre place un cierge entre les mains du néophyte ou de ses parrain et marraine... Le *premier communiant*, a son cierge pour se rendre à l'église... Le *jeune clerc* porte un cierge, lorsqu'il va recevoir de l'évêque le sacrement qui fait les prêtres... Un *mourant* est-il sur le point de rendre son âme à son Créateur? On allume le cierge béni qui se transmet, dans les familles chrétiennes comme un héritage sacré... Durant la *veillée funèbre*, comme aussi durant les *obsèques*, des cierges brûlent autour du cercueil qui va être déposé dans le champ du repos, en attendant la résurrection générale.

Pour bénir le *cierge pascal*, au matin du Samedi-Saint l'Eglise a une cérémonie grandiose et, en la fête de la Purification, l'Eglise bénit solennellement des cierges et les distribue à ses ministres qui font autour du sanctuaire, avant la messe, une étincelante procession.

Pourquoi ce rôle considérable donné au cierge? C'est que le cierge offre un *symbolisme plein d'enseignements*: écoutez plutôt.

Substance très pure, élaborée par l'industrielle abeille avec la poussière embaumée des étamines des fleurs, la cire dont il est formé est l'emblème de l'âme chrétienne qui elle aussi, doit être pure et embaumée par les vertus.

Le cierge se consume, en brûlant pour l'honneur et le service du Très Haut. Le chrétien, lui aussi, doit se consacrer pour Dieu: n'a-t-il pas été créé et mis au monde pour connaître, aimer et servir le Seigneur et, par ce moyen, acquérir la vie éternelle?

Le cierge en se consumant *éclaire*. Tel, le chrétien, par sa vie, par ses conseils, par ses exhortations, par son activité, doit éclairer son prochain. Le père, la mère de famille doivent, même au prix de fatigues, instruire leurs enfants des vérités de la foi... L'époux, l'épouse en se dévouant l'un à l'autre, doivent s'éclairer mutuellement, surtout de ce qui concerne le salut.

Le cierge, non seulement éclaire: il *échauffe*... Ainsi le disciple du Christ, ne serait-ce que par la vertu de son exemple, la fidélité de ses amitiés doit porter les autres au bien.

En peu de mots voilà quelques unes des leçons du cierge. En le voyant brûler sur l'autel, rappelons-les nous... et, pour nous exciter à les pratiquer, n'oublions pas que sa flamme brillante est aussi symbole d'*immortalité*. Dieu, récompensera dans la vie glorieuse que prépare cette vie d'ici-bas, les efforts que nous aurons faits: allumée au jour de notre venue sur la terre, la flamme de notre âme ne s'éteindra jamais. Plaise à Dieu que ce soit au ciel qu'elle brûle pour toute l'éternité!

LES ERREURS EN COURS

Nous côtoyons souvent de braves gens qui nous disent : « Il ne faut pas croire que je suis un mécréant ; j'ai la foi, je prie le bon Dieu chez moi, je fais même des neuvaines en telles circonstances. A quoi bon aller à l'église ? j'ai ma dévotion à moi.

— Vous priez le bon Dieu dans votre maison, vous croyez en Lui, très bien ! Rien de plus juste ! car de Lui descend tout bien. Rien de plus beau aussi que la prière domestique. Les époux se comprennent mieux, quand ils prient ensemble. Ils se pardonnent plus facilement leurs torts. Les parents à genoux sont toujours respectés. Ils prêchent la foi en Dieu. Ils incrustent dans l'âme de leur postérité d'inoubliables croyances. Oui, c'est très bien. Mais, c'est insuffisant. Il est un commandement de Dieu, par exemple, qui dit : « Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement ». Or, le dimanche, il y a la messe paroissiale. Il ne nous est pas loisible, chrétiens, de manquer la messe, ce jour-là, sans motifs graves. Il est des commandements de l'Eglise, qui nous ordonnent de sanctifier les fêtes, non, en notre particulier, mais en public, de nous confesser et de communier au moins une fois l'an... On ne peut y déroger sans faillir gravement. Pourquoi ce culte public ? Parce que Dieu est l'auteur des sociétés comme des individus et nous lui devons un culte collectif et social. Ensuite, une foi qui se cache, s'étirole. Les cérémonies du culte élèvent l'âme, ravivent sa piété. C'est un exemple aussi ! — Tous les peuples prient. Tous ont offert des sacrifices à la Divinité dans les temples qu'ils ont édifiés. En Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Russie, en Belgique, aux Etats-Unis, etc., le dimanche est sanctifié : l'armée y a même ses offices religieux. La religion est en tête des programmes scolaires. Il y a un culte national auquel s'associent les chefs de l'Etat, officiellement.

Le culte extérieur, public, solennel, est une nécessité. C'est un devoir.

Prions chez nous, oui ! mais prions à l'église qui est la maison de Dieu, la maison de famille de tous les chrétiens. Professions ouvertement notre foi, si nous la voulons vivante, efficace...

PROPOS DE CAREME

Un libre-penseur s'écriait un jour, à propos du Carême :

— Quelle sottise de se priver de nourriture ! On a besoin de manger pour vivre. J'aimerais mieux être juif ou turc que catholique...

Un petit vieux en blouse répliqua d'un air malin :

— Hé ! Monsieur, vous ne paraissez pas très savant. Vous préféreriez être juif ou turc que catholique. Sachez qu'alors il vous faudrait jeûner bien plus encore. Les juifs ont des « carêmes » plus nombreux, plus longs, plus rigoureux ; les turcs ont le « Ramadan » jeûne très strict et très fatigant. Même les sauvages ont des jours de jeûne. Je ne vois, Monsieur, qu'une seule catégorie d'êtres vivants pouvant vous convenir : celle des bêtes...

LE RÉTABLISSEMENT DE L'ESCLAVAGE

Le journal soviétique « La Commune » de Bakou, rapporte que dans la République Soviétique des Bachkirs, le soviét du canton de Birsik ne pouvant obtenir d'un paysan nommé Hussein le paiement de ses impôts, ordonna de vendre aux enchères sa fille unique, âgée de 18 ans. La mise à prix était de 15 roubles. — Autrement dit : le rétablissement de l'esclavage que la civilisation chrétienne a aboli.



LE Culte Catholique

LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT SOUS LA III^e RÉPUBLIQUE

Encore la question des Congrégations religieuses

L'article VII qui, dans le projet de la réforme de l'Enseignement pédagogique, contenait la quintessence du venin contre les Congrégations, fut rejeté par le Sénat. — Les Loges ne désarmèrent point pour si peu. Voici le plan qu'elles s'étaient tracé et qui devait s'exécuter, par étapes, dans l'espace de 20 ans : démolir une à une toutes les organisations chrétiennes du pays. En premier lieu les Congrégations d'hommes, puis les Congrégations de femmes. Une campagne effrénée de dénigrement y préparait l'opinion. Ensuite faire passer la comptabilité des Fabriques des églises entre les mains de l'administration civile pour établir une nomenclature exacte des ressources du clergé. Enfin donner un dernier coup de vis par la Loi de Séparation qui, dans la forme où elle s'est faite, a été plutôt une Loi de Spoliation, un acte de brigandage.

Pour exécuter immédiatement les Congrégations, la Jurisprudence moderne manque de formules précises. Cela n'arrête pas nos sectaires. Le Pouvoir va donc avoir recours à des procédés arbitraires des régimes périmés ! Les Décrets Lois. Pour les justifier, les ministres invoquent les fameux arrêts du Parlement de Paris contre les Jésuites en 1762, 1764, 1766 et 1777 ; Les Lois révolutionnaires de 1790 et 1792 ; L'Article 2 de la Loi organique du Concordat du 18 germinal an X ; L'Article 4 du 3-Messidor an XII. En vertu de ces lois contradictoires, dont quelques unes sont depuis longtemps inappliquées, dont aucune n'a été exécutée complètement, et par mesure générale, on décrète (29 Mars 1880) :

« La société non autorisée, dite de Jésus, devra dans un délai de trois mois, se dissoudre et évacuer ses établissements. Ce délai sera prolongé jusqu'au 31 Août, pour les maisons d'enseignement ».

Le couperet va donc fonctionner d'abord pour les Jésuites. Pourquoi les Jésuites ? — Ils affrontent brillamment tous les jurys. Leurs élèves arrivent constamment les premiers à Saint-Cyr, à Polytechnique, à Centrale, etc... La France dès lors devait en être fière. Elle en est plus fière encore aujourd'hui. C'est de cette première formation intellectuelle qu'est sorti presque tout le brillant état-major de la grande guerre. Nous lui devons le salut de la Patrie. Les Jésuites, au plus grand bénéfice du pays avaient donc prouvé qu'ils étaient des éducateurs de premier ordre, mais ils étaient aussi des éducateurs chrétiens. Ne cherchons pas d'autres raisons de la haine qui va les poursuivre.

A peine les décrets sont-ils connus, une émotion profonde, universelle, se répand dans le pays. « Huit à neuf mille religieux, près de cent mille religieuses, écrit un éminent jurisconsulte M^e Jules Auffray, telles sont les victimes éminentes en dignité, en science, en vertu que va frapper le gouvernement. Et quels droits sont menacés en elles ? La propriété, la liberté du domicile et de la cohabitation, ces droits primordiaux dont la violation dans la personne d'un seul jette le trouble dans la possession de tous. »

(à suivre)

P. Le BRUN, c.-d.